

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du lundi 2 mars 2020

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3

La séance est ouverte à 18h07 et levée à 20h07.

Etaient présents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 6.1), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 0.2), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Christophe LIME (à partir du 0.2), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 0.2), M. Philippe MOUGIN, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à partir du 0.2), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 7.1), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à partir du 0.2) Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Brailly : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Philippe SIMONIN suppléant de M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. René BLAISON suppléant de M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaux : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER (à partir du 0.2) Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN (à partir du 0.2) Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUNET (à partir du 0.2) Larnod : M. Hugues TRUDET Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 0.2) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironne : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 7.1), M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 0.2) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Veslesmes-Essarts : Mme Géraldine LAMBLA suppléante de M. Jean-Marc JOUFFROY Vieilley : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Etaient absents :

Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Ilva SUGNY, Mme Christine WERTHE Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Fontain : M. André AVIS Franois : M. Claude PREIONI La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISE Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Novillars : M. Philippe BELUCHE Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pugey : M. Frank LAIDIÉ Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance :

M. Daniel HUOT

Procurations de vote :

Mandants : S. BARATI-AYMONIER (jusqu'au 1.2.3), E. BRIOT (à partir du 0.2), P. CURIE, YM. DAHOU, C. DEVESA (à partir du 0.2), J. GROSPERRIN, JS. LEUBA, K. ROCHDI (jusqu'au 6.15), M. ZEHAF (jusqu'au 0.1), C. MAGNIN-FEYSOT, C. BOTTERON, C. PREIONI, P. CONTOZ, P. BELUCHE

Mandataires : N. BODIN (jusqu'au 1.2.3), C. LIME (à partir du 0.2), D. SCHAUSS, C. MICHEL, A. POULIN (à partir du 0.2), ML. DALPHIN, AS. ANDRIANTAVY, C. THIEBAUT (jusqu'au 6.15), A. GHEZALI (jusqu'au 0.1), G. BAULIEU, S. RUTKOWSKI, D. PARIS, D. HUOT, J. KRIEGER

Délibération n°2020/005200

Rapport n°6.1 - Convention et programme de travail 2020-2022 avec l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Besançon Centre Franche-Comté (AUDAB)

**Convention et programme de travail 2020-2022
avec l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de
Besançon Centre Franche-Comté (AUDAB)**

Rapporteur : Yves MAURICE, Conseiller communautaire délégué

Commission : Aménagement du territoire et coopérations

Inscription budgétaire	
BP 2020 et PPIF 2020-2024 « Audab »	Montant de l'opération : 390 000 €
<i>Sous réserve de vote du BP 2020 et du PPIF 2020-2024</i>	

Résumé :

Il est proposé de renouveler la convention pluriannuelle de financement et de partenariat sur la période 2020-2022 qui lie Grand Besançon Métropole à l'AudaB et d'adopter les orientations de travail 2020-2022.

Le 30 mars 2017 le Conseil Communautaire avait approuvé la convention pluriannuelle 2017-2019 de financement et de partenariat entre l'AudaB et Grand Besançon Métropole dont l'objet vise à préciser les modalités selon lesquelles est apporté le concours financier de Grand Besançon Métropole, membre de l'association.

La nouvelle convention est arrêtée pour la période 2020-2022. Ce concours financier de Grand Besançon Métropole est déterminé au regard des grandes orientations partenariales pluriannuelles et du programme partenarial d'activités arrêté annuellement par le Conseil d'Administration pour la durée de l'exercice. Ainsi, les orientations partenariales pluriannuelles 2020-2022 données pour Grand Besançon Métropole sont les suivantes :

- L'intelligence territoriale et collective
- L'adaptation aux évolutions
- Le rayonnement, la dynamique des réseaux, la participation aux grands débats

Pour l'année 2020 parmi les études réalisées par l'AudaB, plusieurs d'entre elles sont particulièrement importantes pour Grand Besançon Métropole :

- l'accompagnement du projet de territoire pour la nouvelle mandature ;
- l'accompagnement à la démarche d'évolution de l'urbanisme réglementaire de la Communauté urbaine, notamment à travers le diagnostic du PLUi ;
- le bilan du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2013-2019 du Grand Besançon et l'accompagnement du prochain PLH ;
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre des actions du Plan de Déplacement Urbain (PDU) ;
- les politiques foncières et la gestion économe de l'espace, notamment dans le cadre de la préparation sur le zéro artificialisation nette prévu au SRADDET ;

Par ailleurs l'AudaB intervient de façon importante sur la révision du SCoT et la préparation des Rencontres Nationales des SCoT à Besançon du 4 au 6 Novembre 2020 ainsi que l'appui au Pôle métropolitain Centre-Franche-Comté.

Pour 2020, le montant de la participation s'élève à 390 000€. Pour les années 2021 à 2022, un avenant signé en début d'année avec l'approbation du programme de travail annuel, fixe le montant du dernier acompte en cohérence avec le montant de la subvention décidée pour l'année en cours.

Mmes C. BARTHELET et M. DONEY et MM. F. ALLEMANN, N. BODIN, P. DUCHEZEAU, JL. FOUSSERET, G. GALLIOT, P. GONON, Y. GUYEN, A. LORIGUET, M. LOYAT, T. MORTON et S. RUTKOWSKI(2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

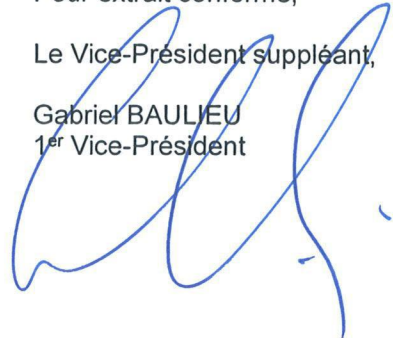
A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du programme de travail AudaB pour l'année 2020 et des orientations 2020-2022,
- se prononce favorablement sur la convention de financement et de partenariat pluriannuelle 2020-2022 entre Grand Besançon Métropole et l'AudaB, prévoyant notamment le concours financier de Grand Besançon Métropole à hauteur de 390 000€ pour 2020,
- autorise le Président à signer la convention pluriannuelle 2020-2022.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 83

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 14

Convention pluriannuelle de financement et de partenariat
2020-2022
entre
Grand Besançon Métropole et l'Agence d'urbanisme Besançon centre franche-comté

Grand Besançon Métropole, le Département du Doubs et l'Etat ont initié la création de l'agence d'urbanisme Besançon centre franche-comté, ci-après dénommée l'AUDAB, sous forme d'association Loi 1901 afin de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement, à l'élaboration des documents d'urbanisme, notamment des schémas de cohérence territoriale et de préparer les projets d'agglomération dans un souci d'harmonisation des politiques publiques.

L'AUDAB a pour vocation :

- d'être un espace de rencontre, de réflexion, de concertation et de mémoire pour les différents partenaires concourant au développement économique, social et urbain de l'agglomération de Besançon,
- de proposer, par la permanence de ses observations et analyses, une perspective d'ensemble à ses membres,
- de mener des réflexions d'aménagement et d'urbanisme dans l'intérêt commun de ses membres en articulant les domaines de l'habitat, de l'économie, des transports et de l'environnement,
- de mettre en œuvre les mesures propres à assurer l'information de la population (publications, réunions d'information, expositions, colloques...).

Ces actions, études, observations, analyses, recherches ou réflexions sont menées en toute indépendance et dans l'intérêt commun de ses membres, dans l'esprit de l'article L.110 du code de l'urbanisme : «le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Les collectivités publiques en sont les gestionnaires et les garants dans le cadre de leurs compétences.».

Le Conseil d'administration de l'AUDAB fixe les grandes orientations partenariales et pluriannuelles du programme de travail pour une durée de 3 ans. Il arrête également une déclinaison annuelle de son programme de travail, pour la durée d'un exercice. Des contributions financières des membres de l'association sont sollicitées pour en permettre la réalisation.

Tel est l'objet de la présente convention

Entre :

La Communauté urbaine Grand Besançon Métropole, dont le siège est situé à La City - 4 rue Gabriel Plançon à BESANCON (25), représentée par Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 2 mars 2020,

Et :

L'agence d'urbanisme Besançon centre franche-comté, ci-après dénommée **l'AUDAB**, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège est situé à BESANCON (25), représentée par Madame Catherine BARTHELET, sa Présidente, agissant en vertu de l'Assemblée générale du 8 juillet 2014.

Article 1^{er} - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir et préciser les modalités selon lesquelles est apporté le concours financier de Grand Besançon Métropole, membre de l'association. Celui-ci est déterminé au regard des grandes orientations partenariales pluriannuelles et du programme partenarial d'activités arrêté annuellement par le conseil d'administration pour la durée de l'exercice.

Les orientations partenariales pluriannuelles 2020-2022 sont les suivantes :

- L'intelligence territoriale et collective
- L'adaptation aux évolutions
- Le rayonnement, la dynamique des réseaux, la participation aux grands débats

La présente convention précise les engagements réciproques des parties.

Grand Besançon Métropole participera à la définition détaillée et au suivi des études de l'AUDAB, ainsi qu'aux missions d'animation et de contrôle de qualité des productions, en particulier pour les domaines qu'il jugera prioritaires et/ou qui correspondent directement à ses missions et compétences propres.

Article 2 - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour les années 2020 à 2022 inclus, et prendra effet à compter de sa signature.

Elle constitue le cadre des décisions pluriannuelles d'attribution des cotisations et des subventions par Grand Besançon Métropole.

Article 3 - Montant de la cotisation

Il est rappelé que les charges de l'AUDAB sont assumées par les membres de l'association grâce aux cotisations et subventions sollicitées auprès des membres sur la base du programme d'activités et d'actions, ce programme permettant la définition, la coordination, la faisabilité et la gestion des projets d'aménagement et de développement urbain, économique et social de ses membres.

Le concours de Grand Besançon Métropole ainsi que les subventions et cotisations des autres collectivités et organismes contribuent à assurer l'équilibre budgétaire de l'AUDAB.

Au regard de l'intérêt qu'il porte à l'exécution du programme partenarial d'activités, Grand Besançon Métropole apporte son concours financier au fonctionnement de l'agence selon la répartition suivante :

- une cotisation calculée d'après le barème validé par le Conseil d'Administration et établie selon un ratio par habitant de 1,1 €. La population étant connue au 1^{er} janvier de chaque année, le montant de la cotisation sera fixé par avenant chaque année,
- une subvention dont le montant vise à compléter la cotisation, à hauteur de la contribution totale attribuée.

Le concours financier Grand Besançon Métropole pour 2020 est fixé à 390 000 € soit une cotisation de 212 606 € et une subvention de 177 394 €.

Un abondement de la subvention pourra être versé à l'AUDAB pour les missions exceptionnelles inscrites au programme partenarial d'activités par amendement, et prévues à l'article 5.

Un avenant financier annuel précisera le montant du concours financier de Grand Besançon Métropole pour les années postérieures (2021 à 2022) en se basant notamment sur le programme de travail mentionné à l'article 4.

Article 4 - Programme de travail

Le programme partenarial d'activités, arrêté annuellement par le Conseil d'Administration, est élaboré en concertation par l'AUDAB et ses membres.

Grand Besançon Métropole fait part de sa sollicitation précise préparée en concertation avec les services de l'AUDAB.

Dans ce cadre, au moins 2 mois avant la fin de l'exercice précédent ou dans le mois suivant de la demande de Grand Besançon Métropole, l'AUDAB fournira un rapport provisoire sur l'exécution du programme en cours, ainsi que les résultats provisoires du compte de résultat et de bilan de l'année correspondante.

Article 5 - Actions spécifiques

Des concours complémentaires à la cotisation annuelle pourront être versés à l'AUDAB pour des actions spécifiques s'inscrivant dans le programme éventuellement amendé. Ces demandes de subventions devront être accompagnées d'une délibération spécifique du Conseil d'Administration de l'AUDAB et devront être justifiées, notamment au regard du programme annuel.

Grand Besançon Métropole peut, en outre, confier à l'AUDAB, dans le cadre de ses compétences et en dehors de son programme partenarial, des études ponctuelles rémunérées en tant que telles (crédits d'investissement), hors champ d'application de la présente convention.

Article 6 - Modalités de paiement

Grand Besançon Métropole procédera aux versements du concours financier en 4 acomptes sur demande expresse de l'AUDAB, en janvier, avril, juillet et octobre de chaque année. Le montant des acomptes sera fixé par l'avenant financier annuel.

Pour l'année 2020, chacun des 4 acomptes correspondra à un montant de 97 500€. Pour les années 2021 et 2022, les trois premiers acomptes seront identiques à l'année 2020 et le dernier acompte sera déterminé en fonction des précisions apportées dans l'avenant annuel.

Article 7 - Domiciliation des paiements

Sous réserve du respect par l'AUDAB des obligations mentionnées à l'article 8, les cotisations de Grand Besançon Métropole seront versées selon les procédures comptables en vigueur.

Le comptable assignataire est le trésorier payeur général de Grand Besançon Métropole.

Article 8 - Obligations de l'AUDAB

L'agence d'urbanisme s'engage à :

- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du programme partenarial,
- fournir un compte rendu annuel d'exécution signé du Président un mois après l'assemblée générale et au plus tard 6 mois après la clôture comptable de l'exercice,
- fournir un compte rendu financier annuel de son programme dans les mêmes délais, précisant notamment le montant des fonds propres constatés en fin d'année,
- fournir un compte rendu d'exécution signé du Président correspondant à la durée de la convention dans un délai de 1 mois après l'assemblée générale qui suit le terme de la convention, au plus tard 6 mois après la clôture comptable du dernier exercice,
- garantir la communication aux services de Grand Besançon Métropole des études et des travaux réalisés par l'agence au titre de l'exécution de la présente convention,
- faciliter tout contrôle éventuel, lié à l'attribution de fonds publics (Chambre Régionale des comptes, inspection générale des finances, tout organe de contrôle désigné par le ministère) et à répondre à toute demande d'information,

- adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général révisé et fournir les comptes annuels approuvés dans les 6 mois de la clôture de l'exercice,
- faire procéder, dans le cadre des obligations légales auxquelles l'association est soumise, au contrôle par un (ou plusieurs) commissaires aux comptes. Elle s'engage à transmettre à l'administration au plus vite tout rapport produit par celui (ou ceux) ci.

Article 9 - Avenants

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1^{er}.

Article 10 – Sanctions

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par l'AUDAB sans l'accord écrit de Grand Besançon Métropole, ce dernier peut exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'AUDAB et avoir préalablement entendu ses représentants. Grand Besançon Métropole en informe l'organisme par écrit.

Article 11 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Fait à Besançon en 2 exemplaires, le

Pour l'AUDAB,
La Présidente,

Pour la Communauté urbaine
Grand Besançon Métropole,
Le Président,

Catherine BARTHELET

Jean-Louis FOUSSERET

PROGRAMME PARTENARIAL DE TRAVAIL 2020

ANNEXE D

Version 03/02/2020

LES ORIENTATIONS 2020 – 2022 ...

1

L'intelligence territoriale et collective

2

L'adaptation aux évolutions

3

**Le rayonnement, la dynamique des
réseaux, la participation
aux grands débats**

Sommaire

CHAPITRE 1 L'intelligence territoriale et collective 6

1.A : les outils de l'observation et de la connaissance 6

1.A.1 : les bases de données et le système d'information territorial au service des missions et des études de l'AUDAB	6
1.A.2 : la réalisation d'un atlas de l'aire urbaine de Besançon.....	6
1.A.3 : l'observatoire socio-urbain (OSU) de l'agglomération bisontine.....	6
1.A.4 : l'implication de l'AUDAB à la réalisation d'OBSERV'AGGLO au niveau national et à sa déclinaison locale (focus bisontin)	6
1.A.5 : l'observatoire des mobilités.....	7
1.A.6 : l'observatoire territorial du logement des étudiants (OTLE) de l'aire urbaine de Besançon.....	7
1.A.7 : l'observatoire départemental de l'habitat (ODH) du Doubs.....	7
1.A.8 : l'observatoire du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) du Doubs	7
1.A.9 : l'observatoire des effectifs scolaires et de la démographie des jeunes	7
1.A.10 : les publications thématiques de l'AUDAB et leurs diffusions pour un porté à connaissance partenarial et public	8
1.A.11 : le suivi de la zone franche urbaine (ZFU) de la ville de Besançon.....	8
1.A.12 : le projet d'observatoire des entrées de ville et de centre-ville, de territoires et des franges urbaines du centre franche-comté.....	8
1.A.13 : les contributions à la connaissance dans le cadre de la politique de la ville	8
1.A.14 : Visualiser la stratégie commerciale des secteurs de Grand Besançon Métropole	9

1.B : l'animation de la connaissance pour mieux anticiper..... 9

1.B.1 : la ressource, le potentiel et la politique foncière : vers un changement de modèle d'urbanisation et de consommation d'espace	9
1.B.2 : le pôle régional d'appui aux territoires (PRAT), le réseau régional SCoT/PLUi ainsi que le club SCoT/PLUi : l'appui aux démarches de progrès des collectivités	9
1.B.3 : le suivi régulier et la communication aux membres de l'AUDAB des études et des missions en cours : les 30/30 et le projet d'une lettre d'information trimestrielle.....	10
1.B.4 : le rendez-vous annuel de la prospective.....	10
1.B.5 : l'animation, la formation, le conseil et l'expertise permanente de l'AUDAB	10
1.B.6 : l'analyse des structures et des dynamiques spatiales des corridors territoriaux régionaux	10
1.B.7 : l'étude de la vulnérabilité climatique des territoires bourguignons francs-comtois	11
1.B.8 : l'animation de la charte paysagère de Grand Besançon Métropole.....	11
1.B.9 : la vision prospective du réseau énergétique dans les territoires membres de l'AUDAB.....	11
1.B.10 : l'identification des situations de précarité énergétique et climatique des ménages	11
1.B.11 : l'organisation et l'animation d'un déplacement thématique pour une visite d'expérience et de sensibilisation pour nos membres.....	12

CHAPITRE 2 L'adaptation aux évolutions.....12

2.A : la projection des transitions..... 12

2.A.1 : l'accompagnement à la mise en œuvre du projet de territoire de Grand Besançon Métropole	12
2.A.2 : l'étude stratégique « territoire d'industrie »	13
2.A.3 : les politiques et les stratégies du logement et du relogement.....	13
2.A.4 : les politiques et les stratégies en matière de mobilités et de transports.....	13
2.A.5 : la poursuite des études « entrées de ville » du Pays Horloger	13
2.A.6 : l'appui aux politiques environnementales, énergétiques et climatiques locales	14
2.A.7 : l'élaboration de la stratégie d'adaptation de la ville de Besançon au changement climatique	14

2.B : la planification territoriale et l'urbanisme réglementaire 14

2.B.1 : la poursuite de la révision du SCoT de l'agglomération bisontine	14
2.B.2 : le PLUi de Grand Besançon Métropole au service de l'urbanisme réglementaire de la communauté urbaine	14
2.B.3 : la poursuite de l'élaboration du SCoT du Pays Horloger.....	15
2.B.4 : la mission d'assistance et de conseil au SCoT du PETR du Pays Graylois.....	15
2.B.5 : la mission d'assistance et de conseil au SCoT du PETR du Pays Lédonien	15
2.B.6 : la mission d'assistance et de conseil au SCoT du PETR du Pays du Haut-Doubs.....	15
2.B.7 : la mission d'assistance et de conseil à la communauté de communes Loue Lison	16
2.B.8 : les schémas de cohérence territoriaux et les paysages à l'échelle régionale	16

2.C : l'urbanisme de projet..... 16

2.C.1 l'appui au dispositif national « Programme petites villes de demain »	16
2.C.2 : les projets d'aménagement et de développement en milieu urbain dense, et l'expertise et la labellisation d'écoquartiers	17
2.C.3 : les projets de communes et d'intercommunalités.....	17
2.C.4 : la contribution à un urbanisme du bien-être et de la santé	17
2.C.5 : le conseil au projet urbain en termes d'habitat et de logement, de formes urbaines et d'architecture de l'après-demain, de qualité urbaine.....	17

CHAPITRE 3 Le rayonnement, la dynamique des réseaux, la participation aux grands débats.....18

3.A : les grands territoires et les espaces de solidarité..... 18

- 3.A.1 : l'appui au pôle métropolitain Centre Franche-Comté et son espace d'influence et de solidarité ... 18
- 3.A.2 : le système territorial régional Bourgogne Franche-Comté (BFC) et ses franges 18
- 3.A.3 : le Système Régional d'Expertise (SRE) en Bourgogne Franche-Comté 18
- 3.A.4 : l'AUDAB en action transfrontalière et en coopération internationale 18

3.B : les grands évènements et les rencontres de proximité 19

- 3.B.1 : l'appui de l'AUDAB au SMSCoT de l'agglomération bisontine pour accueillir les Rencontres Nationales des SCoT à Besançon 19
- 3.B.2 : l'organisation des 20 ans de l'AUDAB 19
- 3.B.3 : la conférence de l'aire urbaine de Besançon 19
- 3.B.4 : la direction nationale du club FNAU "culture et patrimoine" 19
- 3.B.5 : la coanimation du groupe de travail national "coopérations métropolitaines" de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) 20
- 3.B.6 : la participation aux grands débats, aux échanges et aux consultations de la FNAU, des Ministères et de leurs organismes nationaux ou décentralisés, nationales et européennes 20

Les fonctions de direction, d'organisation et de performance.....21

- Stratégie et direction..... 21
- Instances et administration 22
- Comptabilité et finances 22
- Ressources humaines 22
- Performance..... 22
- Le secrétariat, les moyens généraux et la documentation 23
- La communication 23
- Le suivi de l'activité 24
- La vie d'agence 24

CHAPITRE 1

L'intelligence territoriale et collective

1.A : les outils de l'observation et de la connaissance

1.A.1 : les bases de données et le système d'information territorial au service des missions et des études de l'AUDAB

Dans le cadre de ses missions permanentes et transversales, l'AUDAB capitalise des données cartographiques et statistiques dont l'objectif principal est d'alimenter les études internes. Ce système d'information constitue le socle d'un dispositif d'observation longitudinal et multi-échelle qui permet d'anticiper de manière stratégique les transformations territoriales et sociétales à venir. Cet outil peut également être mobilisé en cours d'année pour la réalisation de notes prospectives et la production de chiffres clés, soit en auto saisine, soit à la demande d'un membre de l'AUDAB.

1.A.2 : la réalisation d'un atlas de l'aire urbaine de Besançon

Connaître un territoire, c'est pouvoir agir pour son développement et sa valorisation à partir d'un diagnostic précis. Ce sera l'enjeu porté par l'Atlas de l'aire urbaine de Besançon qui permettra d'objectiver les structures, dynamiques et alliances territoriales selon les thématiques démographiques, socioéconomiques, environnementales, des services, et liées aux impacts du changement climatique. L'atlas apportera la connaissance nécessaire afin d'appréhender et d'anticiper les problématiques et les enjeux territoriaux en cours et à venir.

1.A.3 : l'observatoire socio-urbain (OSU) de l'agglomération bisontine

Issu d'une démarche partenariale entre le CCAS, la ville de Besançon, Grand Besançon Métropole et l'Etat, l'Observatoire Socio-Urbain est un outil pérenne multithématique à l'échelle des quartiers et des secteurs de l'agglomération bisontine. Il s'inscrit dans le paysage politique et technique et permet d'apporter une aide à la décision. L'OSU est désormais un outil partagé, autant dans sa préparation avec les administrations et services, que par sa diffusion auprès des acteurs locaux par le biais des 30-30 (30 minutes de présentation/30 minutes d'échanges) dans les quartiers. Il constitue un outil d'observation reconnu et désormais indispensable pour la mise en œuvre des politiques publiques.

En 2020, l'agence procédera à la mise à jour des 13 fiches quartiers qui paraissent dans l'analyse des besoins sociaux. Elles seront complétées par des « Synthèses » de quartiers et de secteurs de l'agglomération qui sont composés de huit pages d'analyses plus approfondies et élargies aux questions urbaines.

L'AUDAB proposera également une balade urbaine dans un quartier de Besançon afin de recueillir l'expertise des habitants. Ces échanges permettront d'affiner les analyses relatives au fonctionnement du quartier.

1.A.4 : l'implication de l'AUDAB à la réalisation d'OBSERV'AGGLO au niveau national et à sa déclinaison locale (focus bisontin)

Initié par la Fnau et l'AdCF, rejoint par France Urbaine pour cette édition, Observ'agglo réunit autour d'un travail collaboratif plusieurs dizaines d'experts de l'observation issus des agences d'urbanisme françaises (dont l'AUDAB) et des grandes intercommunalités. Cette nouvelle édition publiée en juin 2019 a vu son panel de territoires observés étendu avec les 59 plus grandes agglomérations françaises dont Grand Besançon Métropole. Début 2020, une analyse plus complète et détaillée présentée sous la forme d'un focus bisontin viendra finaliser cette démarche.

1.A.5 : l'observatoire des mobilités

Le département mobilités de Grand Besançon Métropole a émis un besoin général : assurer une mission d'observation ciblée concernant l'évolution des mobilités sur son territoire et au-delà ; évolution des offres de mobilité, de la fréquentation et usages, sécurité et accessibilité... Le Grand Besançon et le SMSCoT ont mené également une enquête ménages déplacements sur leur périmètre début 2018. Après un livrable, formalisé en 2019, présentant les premiers résultats, l'AUDAB réalisera en 2020 des analyses complémentaires basées sur cette enquête, permettant d'alimenter études et diagnostics (SCoT, PDU, PLUi...). Des publications thématiques pourront être également établies suivant les besoins.

1.A.6 : l'observatoire territorial du logement des étudiants (OTLE) de l'aire urbaine de Besançon

Le Grand Besançon s'est positionné en avril 2018 dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt pour la création d'un observatoire territorial du logement des étudiants (OTLE). Cet observatoire impulse, dans l'aire urbaine de Besançon, une dynamique de connaissance sur le logement des étudiants pour guider les politiques publiques. En 2019, l'observatoire a obtenu une labélisation auprès de la FNAU, l'inscrivant dans un système d'information ascendant et descendant où il doit fournir annuellement des indicateurs. Fin 2019, une première publication locale a été réalisée par l'AUDAB.

Pour l'année 2020, des nouveaux comités techniques et de pilotages seront organisés pour définir les priorités d'études. Des indicateurs harmonisés au niveau national (comité scientifique) seront travaillés localement et partagés par les différents OTLE.

1.A.7 : l'observatoire départemental de l'habitat (ODH) du Doubs

Depuis la création de l'ODH, l'AUDAB accompagne le Département du Doubs dans la mise en œuvre des politiques locales de l'habitat. En s'appuyant sur les outils développés depuis ces nombreuses années par l'ODH (rassemblement et sélection d'un lot d'indicateurs auxquels il faut accorder une vigilance particulière), l'AUDAB travaillera avec les partenaires de l'observatoire (Maison départementale de l'habitat, Adil, Agence d'urbanisme et de développement du Pays de Montbéliard (ADU)...) et DDT à la proposition de monographies des différents EPCI du Département. Elles permettront de diffuser la connaissance sur les territoires et sur leurs dynamiques d'évolutions et seront un outil mobilisable rapidement par les nouveaux élus. Leur actualisation au fil des années pourra, le moment venu, permettre d'engager une révision du PDH. En parallèle de l'exploitation de cette batterie d'indicateurs, l'AUDAB continuera de proposer des études thématiques en lien avec les orientations affichées dans le cadre du PDH ; une prochaine étude concernant la précarité énergétique sera réalisée.

1.A.8 : l'observatoire du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) du Doubs

Les agences d'urbanisme ont réalisé en 2018 un outil permettant d'orienter les politiques en matière d'amélioration de l'accessibilité des services au public à l'échelle du Doubs à travers un tableau de bord. Ce dernier a pour vocation d'être un outil de suivi des objectifs du SDAASP en complément du suivi de la mise en œuvre du programme d'actions qui relève des compétences du Département. En 2020, le contenu sera conjointement mis à jour par l'AUDAB et l'ADU.

1.A.9 : l'observatoire des effectifs scolaires et de la démographie des jeunes

L'AUDAB poursuit son accompagnement auprès des services de la ville de Besançon dans la réactualisation des analyses de l'observatoire de la démographie scolaire. Cet outil a pour vocation de suivre l'évolution de la population scolaire du 1er degré dans les établissements de la ville et d'en estimer les évolutions à terme au regard des projets de développement du logement dans les différents quartiers.

L'observatoire fera appel aux compétences de l'AUDAB en démographie et sur la manipulation des données statistiques. Son expertise s'appuiera sur une méthodologie de modélisation mesurant l'impact du développement résidentiel sur les effectifs des écoles pour proposer des projections en fonction des différents projets que pourrait porter la collectivité.

De même et plus largement, l'AUDAB pourra accompagner, si ses capacités d'ingénierie l'y autorise, les collectivités membres dans le cadre de réflexions prospectives de leur démographie scolaire.

1.A.10 : les publications thématiques de l'AUDAB et leurs diffusions pour un porté à connaissance partenarial et public

En tant qu'agence d'urbanisme, notre rôle d'accompagnement auprès des membres se fait également par la transmission d'informations non contenues dans les études. En effet, la centralisation quotidienne des données nous permet d'être pro-active dans la production et la diffusion de publications qui viennent apporter un support complémentaire à nos actions prévues dans ce programme de travail pluriannuel.

A ce titre, l'AUDAB souhaite, en 2020, s'inscrire dans ce rôle et mobiliser ses équipes pour la rédaction de publications aux thématiques judicieusement choisies et à raison de 4 par an, dont la première vise la démographie sur le territoire de l'aire urbaine de Besançon.

1.A.11 : le suivi de la zone franche urbaine (ZFU) de la ville de Besançon

La mise en place du dispositif ZFU bénéficie d'un suivi annuel indispensable à la mesure de son efficacité. L'AUDAB accompagne Grand Besançon Métropole dans cette démarche en mettant à disposition son expertise en matière de traitement de données. La mesure et l'analyse de l'évolution de l'activité économique vient compléter la connaissance du terrain acquise par le Grand Besançon. Ce partage de connaissance contribue à intégrer une vision précise et régulière de l'activité de la ZFU : évolution sectorielle, attractivité. Le bilan de l'année est présenté lors d'un comité de pilotage au deuxième trimestre.

1.A.12 : le projet d'observatoire des entrées de ville et de centre-ville, de territoires et des franges urbaines du centre franche-comté

Zones de transition principalement situées aux franges de la tache urbaine, les entrées de ville ou de village concentrent de grands enjeux d'aménagement : d'image, paysagers, urbains, architecturaux, d'usages. Du fait de leur fonction, les espaces publics aux pourtours des gares sont également considérées comme des entrées de ville. De nos jours, ces espaces « interfaces » souffrent de monofonctionnalité, d'incohérence urbaine et architecturale, d'aspect médiocre, de pollution publicitaire...

Depuis 2017, l'AUDAB analyse les entrées de ville à différentes échelles : locale (communes), agglomération (Grand Besançon Métropole), territoire (SCoT de l'agglomération bisontine ou du pays horloger). Forte de cette expertise, l'agence prendra de la hauteur en 2020 pour définir les contours d'un observatoire des entrées de ville : objectifs, méthodologie... en perspective de la création d'un outil pérenne au service d'une recréation de liens cohérents entre centre et périphérie.

1.A.13 : les contributions à la connaissance dans le cadre de la politique de la ville

La loi LAMY (21 février 2014), qui réforme la politique de la ville, rend obligatoire l'évaluation du contrat de ville. Elle note que « les contrats de ville fixent (...) les moyens d'ingénierie pour l'élaboration, la conduite et l'évaluation du contrat de ville, les indicateurs permettant de mesurer les résultats obtenus, (...) des indicateurs et éléments d'appréciation qualitative issus de l'observation locale. »

L'évaluation à mi-parcours sera réalisée par les services de Grand Besançon Métropole, selon des objectifs fixés au préalable afin d'orienter ou de réorienter avec les partenaires les actions du contrat de ville vers des choix plus proches des besoins du territoire.

Par ailleurs, la mise en œuvre du NPRU Planoise est assortie d'un référentiel d'évaluation à la construction duquel l'AUDAB a participé. Les indicateurs correspondants devront être mis à jour régulièrement avec le concours de l'AUDAB.

1.A.14 : Visualiser la stratégie commerciale des secteurs de Grand Besançon Métropole

Le développement du commerce impose de définir une stratégie globale qui préserve les équilibres des territoires. Dans ce cadre, le Grand Besançon réfléchit aujourd'hui à la mise en place d'une Charte d'orientations commerciales sur son territoire. Il s'agit d'élaborer un référentiel commun à tous les territoires de GMB en hiérarchisant les pôles commerciaux afin de proposer des prescriptions adaptées.

Afin d'alimenter les réflexions, l'AUDAB accompagnera le Grand Besançon dans les différentes phases de son élaboration.

1.B : l'animation de la connaissance pour mieux anticiper

1.B.1 : la ressource, le potentiel et la politique foncière : vers un changement de modèle d'urbanisation et de consommation d'espace

Les politiques foncières ciblent une gestion économe de l'espace, visant à préserver les terres agricoles et les espaces forestiers, éviter le mitage urbain, limiter l'artificialisation des sols, les désimperméabiliser pour permettre l'infiltration de l'eau et éviter le ravinement... D'autre part, les politiques foncières concernent aussi la question de l'inflation immobilière, la maîtrise des coûts des terrains et des logements dans l'optique par exemple de maintenir les habitants sur un territoire...

En 2020, l'AUDAB se positionnera en tant que pilote d'un dispositif partenarial en centre Franche-Comté, pour développer une culture commune des pratiques foncières et favoriser une mise en relation des acteurs du territoire. L'objectif principal consistera à décliner la mise en œuvre du principe de zéro artificialisation nette en Région Bourgogne Franche-Comté et sur les territoires, en établissant des propositions de mise en œuvre opérationnelles partagées par l'ensemble des partenaires.

Par ailleurs, l'agence poursuivra son activité au sein des groupes de travail créés par des partenaires de l'AUDAB : charte départementale de la gestion économe de l'espace ou le ROCER (réseau d'observation de la consommation des espaces en région) notamment.

1.B.2 : le pôle régional d'appui aux territoires (PRAT), le réseau régional SCoT/PLUi ainsi que le club SCoT/PLUi : l'appui aux démarches de progrès des collectivités

En 2020, l'agence poursuit son travail auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté et de la DREAL dans le cadre de trois réseaux qui ont pour objectif de partager une culture commune de la planification :

- le Pôle régional d'appui aux territoires (PRAT) piloté par la Région qui permet d'aborder des problématiques transversales à l'échelle régionale. Dans la continuité des deux journées organisées en 2018 et en 2019 sur l'intensification urbaine, une troisième journée sera organisée en 2020 sur un autre sujet ;
- le réseau régional SCoT/PLUi, piloté par la Région, abordant uniquement des sujets liés à la planification. A ce titre, il sera l'outil de communication de la mise en œuvre du SRADDET ;

- le club PLUi régional, piloté par la DREAL, ayant pour objectif de mettre en avant des retours d'expériences de territoire sur des thématiques spécifiques et participer à la montée en compétence des collectivités pour permettre la réalisation de PLUi de meilleure qualité.

L'AUDAB intervient au sein des comités techniques dans l'organisation de futures journées à destination des techniciens (et parfois des élus). Elle est « pilote » auprès des trois autres agences d'urbanisme de la région (AUTB, ADU, AUSB).

1.B.3 : le suivi régulier et la communication aux membres de l'AUDAB des études et des missions en cours : les 30/30 et le projet d'une lettre d'information trimestrielle

- 30/30

Mise en œuvre depuis plusieurs années pour ses membres et partenaires, l'AUDAB poursuivra l'organisation des séances de présentation de ses travaux sous un format 30/30 (30 minutes de présentation / 30 minutes de questions-débat). Alliant suivi de l'activité de l'agence, partage de connaissances et moment d'échanges, ces séances se focalisent sur une étude spécifique, en cours ou achevée, afin de garantir une information générale sur des thématiques actuelles.

Ces séances sont également utiles, notamment par le débat qui est engagé, pour préparer les évolutions ou les nouvelles orientations de travail concernant les sujets présentés.

- Projet d'une lettre d'information trimestrielle

En lien avec notre objectif d'informer au mieux nos membres, la communication est une priorité du programme de travail pluriannuel 2020-2022. Pour y répondre et allier la demande interne et externe, l'agence diffusera chaque trimestre à ses membres, une lettre d'information numérique relatant du suivi de notre activité, de l'état d'avancement de nos études et du fonctionnement interne de l'AUDAB. Notre volonté est également d'apporter une veille thématique de tous les sujets traités par l'ensemble de nos collaborateurs.

1.B.4 : le rendez-vous annuel de la prospective

Avec le changement climatique, dont les impacts sur la problématique de l'habitat ont été abordés lors des deux dernières rencontres d'Arc-et-Senans et de Nancray, le vieillissement démographique est l'un des principaux facteurs des grands bouleversements à venir dans nos sociétés. Au-delà des grandes mesures et des adaptations mises en place dès maintenant pour se préparer à ces bouleversements, l'AUDAB invite ses membres et partenaires à réfléchir à un urbanisme « d'après-demain » intégrant les connaissances accumulées en matière de prospective et de projections démographiques. Le vieillissement démographique, certes et après...

1.B.5 : l'animation, la formation, le conseil et l'expertise permanente de l'AUDAB

L'agence apporte sa vision experte dans le cadre de ses compétences auprès de ses membres. Elle est amenée à intervenir lors de colloques ou de groupes de travail qu'elle peut également animer ou à participer à des actions de promotion du territoire. Une première intervention de l'AUDAB est d'ores et déjà programmée lors d'un colloque à La Chaux-de-Fonds en janvier. Initiée par le projet Interreg nommé ARC-AD, une participation à la table ronde permettra à l'agence d'exprimer ses idées quant aux outils d'aménagement frontaliers et transfrontaliers dans l'arc jurassien.

L'année 2020 verra le renouvellement des élus dans leurs fonctions municipales et supra communales. L'AUDAB se tiendra à la disposition de ses membres, notamment afin de concevoir les outils pédagogiques nécessaires.

1.B.6 : l'analyse des structures et des dynamiques spatiales des corridors territoriaux régionaux

Depuis 4 ans, l'AUDAB a pu stabiliser une méthode d'observation des dynamiques territoriales au sein des corridors desservis par des axes ferroviaires régionaux. Sept corridors ont d'ores et déjà été étudiés suivant la même méthode qui combine diagnostic actuel et élaboration de tendances à 10

ou 15 ans. Ces travaux pourront éclairer les réflexions quant à l'élaboration de futurs Contrats de Plan Etat-Région 2021-2027.

L'AUDAB finalisera le corridor « Dijon - Is-sur-Tille » début 2020 et poursuivra ses travaux sur plusieurs corridors identifiés dans le cadre du CPER 2015-2020, selon les opportunités. D'autres approfondissements pourront également être menés à l'échelle des gares et des agglomérations.

L'année 2020 sera aussi l'occasion d'étendre les réflexions menées à l'adaptation au changement climatique et à la résilience des infrastructures ferroviaires sur le long terme. L'AUDAB apportera son expertise sur deux lignes régionales restant à définir selon les opportunités.

1.B.7 : l'étude de la vulnérabilité climatique des territoires bourguignons francs-comtois

Le changement climatique s'est imposé dans les calendriers politiques et dans l'action publique, à travers les différents documents de planification et d'urbanisme notamment. Si la plupart des projets portés par les territoires intègrent désormais cette problématique, la disparité des démarches ne permet cependant pas d'appréhender à une échelle élargie les enjeux liés au climat, de façon globale et homogène.

L'étude de la vulnérabilité climatique des territoires de la Bourgogne-Franche-Comté permettra de mieux s'affranchir des périmètres de projets et des périmètres administratifs pour mieux appréhender les impacts économiques, écologiques et sociaux du changement climatique. Elle s'appuiera essentiellement sur l'analyse des logiques démographiques, paysagères et économiques et déterminera le degré de résilience des différents territoires régionaux.

1.B.8 : l'animation de la charte paysagère de Grand Besançon Métropole

Dans le cadre de son animation de la charte paysagère des collines de la vallée du Doubs, Grand Besançon Métropole souhaite poursuivre les animations grand public afin de faire découvrir et mieux comprendre les enjeux paysagers de la vallée. En continuité de ses actions lors des programmes de travail précédents, l'AUDAB proposera deux visites au cours de l'année 2020.

1.B.9 : la vision prospective du réseau énergétique dans les territoires membres de l'AUDAB

Dans la perspective de construire la ville de demain en bonne intelligence, les réflexions sur le développement des réseaux énergétiques doivent être portées conjointement à celles sur l'aménagement durable et l'évolution des territoires.

A l'instar d'Enedis, les gestionnaires de réseaux ont une analyse, une visibilité sur les projets locaux et une prospective territoriale limitées ce qui crée un décalage entre leurs stratégies de développement et d'investissement, visant à absorber les charges nouvelles sur les réseaux, et les projets développés par les collectivités territoriales.

Une analyse fine du potentiel de développement des énergies renouvelables sera proposée par l'AUDAB dans la lignée des études précédentes afin de comprendre les logiques de développement territorial et d'anticiper les impacts en matière de stratégie énergétique.

1.B.10 : l'identification des situations de précarité énergétique et climatique des ménages

L'identification des ménages en situations de fragilités est un enjeu crucial pour développer les politiques sociales et d'habitat. Cet enjeu s'est également inscrit dans les politiques environnementales avec l'intégration des impacts des dépenses énergétiques dans ces situations de fragilités sociales (consommations et coûts des énergies).

La question climatique a montré également ces dernières années, à travers des épisodes caniculaires extrêmes, les difficultés que rencontrent les ménages pour y faire face. Si des solutions techniques permettent de les résoudre temporairement, elles n'apportent en revanche pas de

solution durable. Par ailleurs, les travaux réalisés par l'AUDAB ces dernières années ont montré que les populations ne sont pas toutes exposées aux températures de la même façon.

A l'appui de ces différents éléments, l'AUDAB mènera un travail de repérage des situations de précarités des ménages, tant énergétiques que climatiques.

1.B.11 : l'organisation et l'animation d'un déplacement thématique pour une visite d'expérience et de sensibilisation pour nos membres

Résultant d'une demande accrue de partage de connaissances et pour compléter les différents événements organisés par l'AUDAB, (30/30 ou l'après-midi de la prospective), l'agence souhaite, dès 2020 proposer à ses membres adhérents une nouvelle expérience.

L'AUDAB organisera, au minimum, une fois par an, une sortie découverte et immersive en lien avec une ligne du programme de travail en cours comme par exemple, la visite d'un vélodrome couvert existant, une visite en partenariat avec SNCF à la gare de Fribourg, une visite d'une ville Outdoor à Annecy, une visite d'une opération réussie de reconversion d'un ancien hôpital à Lyon, ou encore une visite sur le thème de l'enseignement supérieur à Nancy.

CHAPITRE 2

L'adaptation aux évolutions

2.A : la projection des transitions

2.A.1 : l'accompagnement à la mise en œuvre du projet de territoire de Grand Besançon Métropole

Le nouveau projet de territoire du Grand Besançon a été approuvé en juin 2018. Il est maintenant entré dans sa phase de mise en œuvre. Comme durant toute la période d'élaboration, l'AUDAB se tiendra aux côtés des services de Grand Besançon Métropole pour la suite de la démarche.

Le comité technique regroupant la direction stratégie du territoire, le SMSCoT de l'agglomération bisontine et l'AUDAB se réuniront de manière régulière pour faire état de l'avancement des projets et l'anticipation de nouveaux sujets et réflexions à mener et notamment dans le cadre de l'installation de la nouvelle équipe à la suite des élections de mars 2020. L'AUDAB contribuera, en parallèle, à la préparation de l'ensemble des comités de pilotage. Une nouvelle séance des Assises communautaires de Grand Besançon Métropole se tiendra également en fin d'année 2020. Comme les années précédentes, l'agence participera à l'élaboration des contenus et à l'organisation générale de l'événement.

La visée du projet de territoire s'inscrit dans le moyen terme. Ce document donne un cap à la collectivité, qui doit trouver ses traductions dans les documents sectoriels (SCoT, PLUi, PLH, PDU, PCAET...) dont certains ont débuté leur révision ou leur élaboration. L'AUDAB poursuivra le travail de coordination entre les schémas amorcé fin 2019 par de séances de travail régulières avec les différentes compétences en charge, tout au long de l'année 2020.

Enfin, l'agence accompagnera Grand Besançon Métropole dans le développement de ses alliances avec les territoires voisins et les autres agglomérations de la région, en particulier avec le Nord Franche-Comté. L'AUDAB travaillera ainsi de concert avec les agences de Montbéliard et Belfort à l'animation et à l'alimentation en contenu, de plusieurs rencontres partenariales, axées dans un premier temps sur la convergence des politiques de mobilités des différents territoires, dans l'optique de la mise en application de la Loi d'orientation des mobilités, adoptée fin 2019.

2.A.2 : l'étude stratégique « territoire d'industrie »

Territoire fortement industrialisé, le périmètre s'inscrit dans une dynamique de réduction importante de la part des emplois industriels et technologiques, et doit faire face à un défi d'attractivité industrielle. Les cinq EPCI (CC Val de Morteau, CC Loue Lison, CC Pays de Maîche, CC Plateau du Russey, CC des Portes du Haut Doubs) sont conscientes des complémentarités existantes entre leurs tissus économiques respectifs et de leurs spécificités locales et souhaitent construire une stratégie territoriale industrielle commune.

L'AUDAB réalisera un diagnostic territorial et proposera des orientations stratégiques, en alimentant les différents temps d'échanges avec le comité de pilotage, les 5 EPCI et les entreprises.

2.A.3 : les politiques et les stratégies du logement et du relogement

En proposant une interprétation des données quantitatives et qualitatives, l'AUDAB accompagnera l'ensemble de ses membres dans la mise en œuvre et le suivi de leur politique locale de l'habitat. Elle accompagnera GBM dans la révision de son PLH (en participant au recrutement du bureau d'études, en finalisant l'évaluation de la précédente édition du PLH, en poursuivant l'accompagnement à l'identification des besoins liés au relogement), mais aussi tout autre partenaire sollicitant un appui de l'agence pour dessiner les contours de sa politique de l'habitat et du logement.

2.A.4 : les politiques et les stratégies en matière de mobilités et de transports

La mission d'assistance au département mobilités de Grand Besançon Métropole couvrira plusieurs sujets en 2020.

En premier lieu, l'AUDAB assistera Grand Besançon Métropole dans sa démarche de révision de son Plan de Mobilité (anciennement Plan de déplacements urbains, modifié par la nouvelle loi d'orientation des mobilités - LOM). L'agence accompagnera le service en charge pour la définition du cahier des charges et de la méthodologie de suivi du projet (analyse des offres, comités techniques, comités de pilotages, comités de suivi avec les partenaires et les autres services). Des ressources de l'agence pourront également être utilisées pour étayer le diagnostic réalisé par un bureau d'études, et notamment les analyses complémentaires issues de la nouvelle enquête ménages déplacements.

Une réflexion sera menée par l'agence pour explorer le champ de parangonnage possible en matière d'évolution de la politique stationnement de l'agglomération, du benchmark à la définition de l'ambition, en prenant en compte les nouvelles dispositions offertes par la LOM (zone de faibles émissions notamment).

Enfin, l'AUDAB continuera d'apporter son expertise portant sur la stratégie ferroviaire de Grand Besançon Métropole et notamment dans le cadre de la préparation du futur Contrat de Plan Etat Région 2021-2027.

2.A.5 : la poursuite des études « entrées de ville » du Pays Horloger

Dans le cadre de son projet de PNR et d'élaboration de son SCoT, le PETR du Pays Horloger a développé plusieurs études complémentaires, notamment avec l'appui de l'AUDAB, afin d'appréhender au mieux les différents enjeux propres à son territoire.

Parmi eux, la question des entrées de ville est apparue comme primordiale. Le territoire est en effet marqué par une très forte pression urbaine, due à sa position frontalière avec la Suisse. Les travaux menés pour l'élaboration du projet de Parc Naturel Régional ont révélé la faiblesse d'aménagement des entrées de villes et de villages du Pays Horloger. Afin de mieux appréhender les problématiques liées aux entrées de villes, une étude spécifique menée par le PETR du Pays Horloger et coproduite avec l'AUDAB et le CAUE 25 est menée depuis 2016 sur plusieurs sites. L'année 2020 constitue la dernière année de l'étude. L'AUDAB produira les rapports de 4 entrées de ville ainsi que le guide méthodologique des bonnes pratiques à destination des aménageurs.

2.A.6 : l'appui aux politiques environnementales, énergétiques et climatiques locales

Besançon et Grand Besançon Métropole ont développé plusieurs politiques publiques autour des questions énergétiques, climatiques et environnementales : des plans et schémas viennent appuyer et favoriser la mise en œuvre de ces projets.

A travers ses missions d'accompagnement des collectivités membres, l'AUDAB vient en appui au développement et à la mise en œuvre de ces différentes politiques.

En 2020, l'agence poursuivra le travail réalisé ces dernières années en articulant son action sur plusieurs axes : la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial et le Contrat de Transition Ecologique de GBM, le schéma de desserte énergétique de la ville de Besançon ainsi que la déclinaison opérationnelle de la trame verte et bleue de la ville de Besançon, dans le cadre de la révision de son Plan Local d'Urbanisme.

2.A.7: l'élaboration de la stratégie d'adaptation de la ville de Besançon au changement climatique

Besançon a fait face à des événements caniculaires plus fréquents et plus intenses ces dernières années, ayant des impacts sur les populations et l'espace public. Ces événements sont venus poser plus globalement la question de la vulnérabilité et de la résilience de la ville dans un contexte de changement climatique.

En 2020, l'AUDAB définira avec la ville de Besançon une stratégie visant à améliorer la résilience du territoire, des systèmes et des habitants face aux événements climatiques extrêmes actuels mais aussi futurs. Cette démarche s'appuiera sur les politiques publiques existantes (plans climats par exemple) et visera en retour à alimenter les différentes politiques en matière de santé, d'urbanisme, de qualité de l'air ou d'énergie.

Plus globalement, il s'agit, à travers cette stratégie, de s'assurer de la pérennité et de l'attractivité du territoire bisontin.

2.B : la planification territoriale et l'urbanisme réglementaire

2.B.1 : la poursuite de la révision du SCoT de l'agglomération bisontine

L'AUDAB poursuit sa mission auprès du Syndicat Mixte du SCoT de l'Agglomération bisontine dans la révision du SCoT. Suite à la définition des premiers axes du PADD, l'année 2020 sera consacrée à la poursuite des études et à l'animation des groupes techniques thématiques afin de capitaliser les ressources nécessaires à l'avancement du projet. Les travaux du SCoT porteront également sur la mise en œuvre du principe de zéro artificialisation nette et sur les potentialités de désimperméabilisation du territoire. La trame noire sera également réalisée durant cette année.

L'AUDAB coanimera les instances de reprise suite aux élections en apportant les éléments de pédagogie sur la planification territoriale. Un Comité Syndical abordera plus spécifiquement le vieillissement de la population et ses incidences territoriales relatives à l'aménagement du territoire.

2.B.2 : le PLUi de Grand Besançon Métropole au service de l'urbanisme réglementaire de la communauté urbaine

En suite de la prescription du PLUi en février 2019 et des premiers comités de secteur organisés sur la question des équipements et du patrimoine, l'objectif de l'année 2020 est d'engager la rédaction du diagnostic du PLUi. L'AUDAB y participera par la production d'analyses sur la trame verte et bleue, le développement urbain, les paysages, le patrimoine bâti... et apportera son expertise sur d'autres thématiques par la réalisation de cartographies, de statistiques... Par ailleurs, l'AUDAB interviendra aux côtés de la mission PLUi de Grand Besançon Métropole sur le projet politique

(PADD), les OAP, le règlement et le zonage en analysant notamment les PLU communaux approuvés sur le territoire (hors Besançon) pour élaborer un premier canevas.

2.B.3 : la poursuite de l'élaboration du SCoT du Pays Horloger

Initiée en 2015, l'élaboration du SCoT du PETR du Pays Horloger a connu un temps d'arrêt en 2018 et 2019 en raison de l'élaboration du projet de Parc Naturel Régional. Le 4ème trimestre 2019 a vu la reprise de son élaboration. Dans la continuité de ce qui a été initié les années précédentes, l'AUDAB, cheville ouvrière de l'élaboration du SCoT, accompagne le PETR.

L'année 2020 verra ainsi la poursuite des missions générales. L'AUDAB finalisera la rédaction du PADD, rédigera des premières orientations du DOO et accompagnera le territoire dans la réalisation et le suivi de l'évaluation environnementale. Elle prendra part aux différentes instances impliquant le PETR, les 3 EPCI ou encore les Personnes Publiques Associées (PPA).

L'AUDAB participera également à la réalisation d'études spécifiques permettant de compléter les réflexions du SCoT. Elle actualisera le Mode d'Occupation du Sol (MOS) et accompagnera le territoire dans la réalisation et le suivi d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC).

2.B.4 : la mission d'assistance et de conseil au SCoT du PETR du Pays Graylois

Le PETR du Pays Graylois fait appel aux compétences de l'AudaB durant toute la période d'élaboration de son SCoT (2016-2021). Pour l'année 2020, l'AUDAB accompagnera le PETR de l'arrêt du SCoT Graylois à son approbation : finalisation du dossier, démarches administratives, enquête publique... Toutefois, la période électorale nécessitera de présenter le projet de SCoT aux nouveaux élus du comité syndical. Pour cela, l'AUDAB travaillera aux côtés du PETR pour la réalisation des documents pédagogiques afin de faciliter l'appropriation du SCoT arrêté par les nouveaux élus mais également pour sa mise en œuvre auprès des 114 communes du territoire.

2.B.5 : la mission d'assistance et de conseil au SCoT du PETR du Pays Lédonien

Présente depuis le début de la procédure de SCoT aux côtés du PETR, l'AUDAB intervient pour la finalisation de la procédure en vue de l'approbation : relecture globale, démarche administrative...

Le périmètre du SCoT du Pays Lédonien est voué à évoluer en suite de la fusion de 4 intercommunalités dont une située en dehors du périmètre du SCoT. Ainsi, l'AUDAB accompagnera le PETR sur les questions relatives à l'enjeu de la révision du SCoT. Deux sujets seront notamment à approfondir en 2020 : l'hébergement et l'immobilier de loisirs au sein des communes concernées par la loi Montagne et la transcription de la charte du PNR du Haut-Jura pour les communes adhérentes.

2.B.6 : la mission d'assistance et de conseil au SCoT du PETR du Pays du Haut-Doubs

Depuis 2017, le syndicat mixte du Pays du Haut-Doubs fait appel à l'AUDAB pour l'assister dans l'élaboration de son SCoT. Après une année 2019 consacrée à la formalisation des enjeux du diagnostic en partie sous forme de fiches de synthèse et du PADD, l'année 2020 a pour objectif de valider le PADD avec les nouveaux élus du territoire, finaliser le diagnostic et travailler les premières prescriptions du DOO.

L'agence apportera son soutien méthodologique et technique pour la validation du PADD et la rédaction des premières prescriptions du DOO. Concernant le diagnostic socio-économique (hors diagnostic environnemental), l'agence contribuera à la rédaction via la finalisation des fiches de synthèse et une relecture annotée des 14 livrets.

2.B.7 : la mission d'assistance et de conseil à la communauté de communes Loue Lison

La communauté de communes Loue Lison a prescrit l'élaboration de son SCoT en novembre 2018. L'agence est à ses côtés depuis le début de la procédure. A ce titre, l'AUDAB est intervenue sur les questions relatives au lancement de la procédure (planning prévisionnel, organisation politique, définition des marchés, choix des bureaux d'études) et à la mise en route du diagnostic territorial.

Pour mener à bien le diagnostic engagé depuis novembre 2019, l'AUDAB intervient en 2020 auprès du chargé de mission SCoT et des bureaux d'études, en réalisant des relectures, en apportant son expertise sur la méthodologie et l'organisation des temps d'échanges avec les élus.

Dès 2020, l'AUDAB accompagnera également le territoire pour la construction d'une vision à long terme (PADD) en s'appuyant sur les démarches transversales mises en place à l'échelle de la communauté de communes : PCAET définition d'une trame verte et bleue.

2.B.8 : les schémas de cohérence territoriaux et les paysages à l'échelle régionale

La DREAL Bourgogne-Franche-Comté confie en 2020 aux quatre agences d'urbanisme de Bourgogne-Franche-Comté une étude comparative de la prise en compte de la thématique « paysage » au sein des SCoT de la région. Cette étude sera menée en 3 temps. Une première phase sera consacrée à l'élaboration d'une grille d'analyse pour mener une étude détaillée de 10 SCoT. Elle sera suivie de l'identification de manquements ou de bonnes pratiques relevés dans les SCoT analysés (les 10 SCoT élaborés après la loi ALUR et quelques autres SCoT repérés comme vertueux sur le sujet) puis de la réalisation d'un livrable. Cette étude permettra à terme de communiquer des préconisations aux territoires engagés dans l'élaboration ou la révision de SCoT.

2.C : l'urbanisme de projet

2.C.1 l'appui au dispositif national « Programme petites villes de demain »

Lors du congrès annuel de l'association des petites villes de France, le 19 septembre 2019, le Premier ministre a annoncé l'engagement par le Gouvernement d'un programme d'appui spécifique en faveur de la revitalisation des centres des petites villes s'adressant aux centralités montrant des signes de fragilité, intitulé Petites villes de demain.

Ce programme est destiné à accompagner les villes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité au profit de tout le territoire qui les environne.

Il s'agit, en partant d'un projet global de revitalisation à la main de chaque collectivité bénéficiaire, de donner aux élus les moyens de concrétiser leurs projets et de conforter la fonction de pôle de centralité dynamique et attractif de ces petites villes, pour leurs habitants comme pour tout le territoire environnant.

Le Gouvernement souhaite apporter un soutien au projet de revitalisation de chaque commune bénéficiaire du programme en matière de soutien à l'ingénierie, d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, de développement des services et des activités, de valorisation des qualités architecturales et patrimoniales, d'implication des habitants dans les projets.

La DREAL Bourgogne-Franche-Comté souhaite que les agences d'urbanisme de la région s'investissent dans ce nouveau dispositif. Cet engagement, en cours de formalisation, pourra prendre la forme d'une contribution à l'animation locale du réseau d'acteurs (participation à des groupes de travail thématiques, échanges d'expériences, mise en valeur de bonnes pratiques...) et d'un accompagnement individuel des collectivités (appui en ingénierie, études diagnostiques, expertise et montage de projet).

2.C.2 : les projets d'aménagement et de développement en milieu urbain dense, et l'expertise et la labellisation d'écoquartiers

L'AUDAB est régulièrement sollicitée concernant des questions d'aide à la décision, d'opportunité, de faisabilité ou de montages d'opérations dans les centres urbains de son périmètre d'intervention. L'AUDAB pourra, à leur demande, accompagner ses partenaires dans le cadre de la définition des projets d'aménagement et des études diverses pour la mise en œuvre des politiques publiques.

Ce temps particulier du projet, couplé ou non à l'élaboration des documents d'urbanisme, est l'occasion d'interroger la compatibilité des projets avec les principes du développement durable et d'assurer la mise en œuvre des orientations d'un SCoT le cas échéant.

Dans la continuité de ses actions passées, l'agence continue d'apporter également son expertise à la démarche nationale de labellisation d'écoquartiers.

2.C.3 : les projets de communes et d'intercommunalités

L'AUDAB accompagne l'ensemble des collectivités de son territoire en qualité d'animateur et/ou en assistance pour leurs projets urbains et d'aménagement.

En lien avec la vie des territoires, ces demandes s'expriment au fur et à mesure de l'année. Si l'ingénierie de l'agence est en mesure de se mobiliser, la demande s'intègre alors au programme partenarial de travail de l'année et elle est traitée en complément des autres dossiers dudit programme.

2.C.4 : la contribution à un urbanisme du bien-être et de la santé

Dans l'optique d'un urbanisme favorable au bien-être et à la santé des populations, l'étude portée par l'AUDAB s'axera d'une part sur un état des lieux de l'offre en équipements de sport/santé outdoor et d'autre part sur les pratiques sportives et de détente, le tout mené à travers d'enquêtes de terrain et de passations de questionnaires *in situ*. Ce travail permettra de comprendre les pratiques sportives locales et de mettre en évidence les carences en matière d'équipements ainsi que les secteurs déficitaires de Grand Besançon Métropole, afin d'apporter des réponses opérationnelles et réglementaires.

2.C.5 : le conseil au projet urbain en termes d'habitat et de logement, de formes urbaines et d'architecture de l'après-demain, de qualité urbaine

Les travaux relatifs à la révision du SCoT de l'agglomération bisontine ont mis en lumière les difficultés actuellement rencontrées par les élus quant à l'aménagement de leurs zones 1 et 2 AU. Il s'agira de pouvoir proposer, en amont de leurs relations avec les aménageurs et promoteurs, d'une vision des hypothèses d'aménagements de leurs zones de développement permettant de traduire de façon opérationnelle les orientations des documents structurants (SCoT, PCAET, Projet de territoire...). En se nourrissant des besoins pressentis et des orientations de ces documents cadres, l'AUDAB répondra aux demandes de ses partenaires sur l'ensemble des étapes et des thématiques rencontrées lors de la réalisation d'un projet urbain : logement, habitat, forme urbaine, architecture et qualité urbaine...

CHAPITRE 3

Le rayonnement, la dynamique des réseaux, la participation aux grands débats

3.A : les grands territoires et les espaces de solidarité

3.A.1 : l'appui au pôle métropolitain Centre Franche-Comté et son espace d'influence et de solidarité

L'AUDAB continuera d'apporter à la gouvernance du pôle métropolitain Centre Franche-Comté (PM CFC) son expertise pour faire vivre sa stratégie.

Après avoir livré un premier bilan de la stratégie 2014-2020 en janvier 2020, l'agence apportera son expertise pour définir la stratégie 2020-2027, travaillée avec la nouvelle instance du Pôle métropolitain, post-élections. Plusieurs sujets sont d'ores et déjà identifiés à la suite des échanges avec les territoires et notamment la mobilité et le tourisme.

Dans la poursuite du travail engagé en 2018 sur la construction du SRADDET, ayant participé à deux contributions du Pôle métropolitain, l'AUDAB approfondira l'analyse des dynamiques de mobilités et les interactions économiques potentielles avec ses espaces de coopération identifiés au sein de ses productions et notamment les cantons suisses limitrophes et plus éloignés (Berne notamment).

En matière de tourisme, deux espaces pilotes ont été sélectionnés fin 2019 pour expérimenter une démarche de création de produits touristiques valorisant l'espace centre Franche-Comté : la vallée du Doubs et la Grande Traversée du Jura. L'Agence assistera le Pôle dans l'animation de ces projets.

3.A.2 : le système territorial régional Bourgogne Franche-Comté (BFC) et ses franges

L'analyse fonctionnelle de 108 centralités régionales finalisée début 2020 sera poursuivie sous l'aspect humain via une étude sociodémographique axée sur leurs fragilités potentielles

Cette étude complémentaire sera valorisée en venant en appui aux analyses régionales comme celle portant sur l'évolution de l'économie de proximité dans les EPCI.

3.A.3 : le Système Régional d'Expertise (SRE) en Bourgogne Franche-Comté

Le système expert proposé par l'AUDAB ambitionne de créer pour les décideurs et techniciens un outil d'aide à la décision. Ce système repose sur la modélisation d'un raisonnement d'un spécialiste afin d'offrir une expertise sur un territoire donné.

L'année 2020 servira d'appui à la mise en place d'un groupe de travail partenarial afin d'amorcer la démarche au travers de premiers éléments de réflexions méthodologiques et techniques à inventer... Il alimentera la démarche plus globale de système régional de la connaissance (SRC).

3.A.4 : l'AUDAB en action transfrontalière et en coopération internationale

Depuis plusieurs années, les actions transfrontalières contribuent au développement et au rayonnement territorial de l'AUDAB. Après avoir finalisé ses dossiers phares au cours de l'année précédente (Request, ASTUS, ARC-AD) l'agence se propose, en 2020, de réfléchir au contenu d'un nouveau projet Interreg qui pourrait aisément être éligible à la nouvelle programmation 2021-2027 et dont elle serait le chef de file franco-suisse. Par ailleurs, les liens qui se tissent avec les territoires frontaliers et transfrontaliers sont de nature à faciliter le développement de l'AUDAB de

part et d'autre de la frontière. Le nouveau programme pluriannuel de l'agence 2020-2022 se fixe ainsi pour objectif d'aboutir à des missions stabilisées sur la frange frontalière.

3.B : les grands évènements et les rencontres de proximité

3.B.1 : l'appui de l'AUDAB au SMSCoT de l'agglomération bisontine pour accueillir les Rencontres Nationales des SCoT à Besançon

A la suite de plusieurs candidatures déposées auprès de sa fédération nationale, le SMSCoT a obtenu l'accueil des rencontres nationales des SCoT. Celles-ci se tiendront début novembre à Besançon, après la réinstallation des élus dans leurs responsabilités au sein des syndicats mixtes au niveau national.

Au même titre que pour l'élaboration et la mise en œuvre de son SCoT, le syndicat mixte du SCoT de l'agglomération bisontine attend un fort investissement à ses côtés de l'AUDAB dans le pilotage de l'ensemble des actions nécessaires à la préparation des rencontres et à leur bonne réalisation.

3.B.2 : l'organisation des 20 ans de l'AUDAB

L'agence d'urbanisme fêtera cette année ses 20 ans ! Célébrer cet anniversaire sera pour tous, un temps de rencontre et de partage sur l'histoire de l'AUDAB, le chemin parcouru, en mettant en lumière celles et ceux qui ont fait grandir l'association, les salariés, mais également les membres adhérents, les élus locaux, les techniciens des collectivités membres, les partenaires....

En attendant de souffler les 20 bougies lors des festivités en décembre 2020 ou janvier 2021, un ouvrage anniversaire sera réalisé.

3.B.3 : la conférence de l'aire urbaine de Besançon

Grand Besançon Métropole s'est rapproché en 2019 des intercommunalités voisines pour échanger sur les problématiques communes. La réflexion actuelle sur les bassins de mobilités, qui devraient être définis en 2020, amène GBM à réfléchir aux mobilités à l'échelle de l'aire urbaine afin d'éclaircir son positionnement lors des débats avec la région. L'échelle de l'aire urbaine est pertinente pour mettre en place un cadre d'échange sur les enjeux communs des territoires et engager une collaboration basée sur les complémentarités entre eux. Ces actions concernent à la fois GBM et le SMSCoT qui portent des orientations dépassant leur périmètre.

L'AUDAB accompagnera GBM et le SMSCoT de l'agglomération bisontine dans l'organisation de ce dispositif, qui se tiendra une à deux fois par an. La conférence portera sur un sujet défini avec GBM et le SMSCoT, de manière à alimenter les réflexions en cours des territoires. Elle sera organisée dans un objectif d'échange et de recherche de collaboration. L'AUDAB sera force de proposition pour définir les sujets abordés, préparera les contenus et animera le réseau.

3.B.4 : la direction nationale du club FNAU "culture et patrimoine"

Le club culture et patrimoine de la FNAU est dirigé par le Directeur de l'AUDAB depuis sa création, et compte cette année l'appui de deux animateurs respectivement des agences d'urbanisme de Bordeaux et de Marseille.

L'objectif d'un club FNAU est de partager, à l'échelle du réseau national et au bénéfice d'actions locales, les méthodes et les expériences développées par les agences d'urbanisme, ici concernant les thèmes de la culture et du patrimoine.

En 2019, un club a été organisé avec la participation des associations « Sites et Cités remarquables de France » et « Patrimoine - Environnement », étayant comme objet les nouvelles démarches et outils de projet développés dans les sites patrimoniaux. Dans la continuité, un partenariat sera construit avec ces associations et d'autres pour conforter les ambitions communes en 2020 et au-delà.

En 2020 également, un interclub « planification et patrimoine » est à l'ordre du jour de la FNAU ; il est envisagé de l'organiser au premier trimestre 2020. Un second événement est envisagé dans le second semestre 2020.

Enfin, un livret de compétences et d'expériences sera réalisé, appuyé par une identité visuelle propre, afin de communiquer autant dans le réseau des agences d'urbanisme et leurs membres, que parmi les acteurs locaux et nationaux de la culture et du patrimoine. L'AUDAB participera activement avec la FNAU et les animateurs à la conception graphique notamment.

3.B.5 : la coanimation du groupe de travail national "coopérations métropolitaines" de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT)

Le succès de la journée technique concernant les coopérations métropolitaines transfrontalières à Besançon en septembre 2019 (co organisée par GBM et la MOT) conduit au projet de création d'un groupe de travail national permanent sur ces questions. Ce groupe sera le premier des trois ou quatre prévus par la MOT à s'installer dans ces missions dès le début de l'année 2020. A l'image des clubs FNAU, ce groupe de travail au sein de la MOT se fixe pour objectifs le partage d'informations et d'expériences, mais également la valorisation de ses travaux (publications, articles, recommandations).

Co animé par Grand Besançon Métropole et l'AUDAB, la première année de fonctionnement permettra d'aborder l'attractivité des territoires en traitant successivement du développement économique transfrontalier, de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la place du transfrontalier dans les schémas régionaux.

Le rôle de l'AudaB sera notamment d'accompagner GBM dans la préparation des réunions du groupe : aide à la définition de l'ordre du jour des réunions, à l'identification d'intervenants possibles et de compétences et retours d'expériences de coopération métropolitaine pouvant être utiles à l'action transfrontalière de GBM.

3.B.6 : la participation aux grands débats, aux échanges et aux consultations de la FNAU, des Ministères et de leurs organismes nationaux ou décentralisés, nationales et européennes

Bien identifiée dans le paysage national des fédérations œuvrant à l'aménagement des territoires, la FNAU est fréquemment sollicitée par les gouvernements et les structures techniques d'Etat afin d'exprimer un avis sur des projets, des évolutions relatives aux textes de lois, des positionnements de la France au niveau européen ou international. La Présidence et la Direction de l'AUDAB participent activement à ces moments de débat.

Les fonctions de direction, d'organisation et de performance

Une agence d'urbanisme c'est d'abord la proposition, l'adoption, puis la conduite d'un projet d'entreprise, essentiel au fonctionnement et au sens impulsé à la structure. Ce projet est mis en œuvre par la Présidente et le Directeur, sous gouvernance du Conseil d'administration, lui-même mandaté par l'Assemblée générale. Le projet d'agence optimise l'exécution des grandes orientations partenariales et pluriannuelles, avec le programme de travail annuel comme déclinaison.

Les missions et les études annuelles, relatives au programme partenarial de travail, ne pourraient être réalisées sans l'encadrement et la gestion comptable, administrative et logistique de l'association.

Par leur rôle central, les fonctions transversales de Direction, d'Organisation et de Performance participent ainsi à l'efficacité globale de l'agence et sont donc incontournables. Empreintes de responsabilités importantes, ces missions garantissent la sécurité, l'intégrité juridique et sociale de l'AUDAB.

Faisant partie intégrante de l'activité, une petite équipe de Direction pilotée par le Directeur œuvre ainsi quotidiennement au fonctionnement optimisé de l'AUDAB, avec un investissement semblable à celui dédié à toutes les lignes d'études du programme. Cette équipe est au service des instances de l'AUDAB et dirige les missions ; elle est disponible et réactive auprès de la Présidence.

Les principales activités des fonctions de Direction, d'Organisation et de Performance sont brièvement présentées ci-dessous, mais ne constituent pas un descriptif exhaustif, car les journées sont également parsemées d'imprévus et de nouveautés, de réactivité et d'adaptation. Mais elles démontrent bien la pluralité du quotidien des métiers de Direction et d'administration.

L'ensemble de ces fonctions supports garantit le bon fonctionnement et une gestion saine de l'association, mais elles incluent également la définition de la stratégie globale de l'AUDAB, synthèse des stratégies de ses membres, et sa mise en œuvre opérationnelle.

Stratégie et direction

L'AUDAB conduit un projet général et de développement au profit de ses membres et des territoires. Ce projet qui nous identifie et nous guide dans notre action de service, est mis en œuvre par la Présidente et le Directeur, avec une équipe pluridisciplinaire. Le projet d'agence optimise l'exécution des grandes orientations partenariales et pluriannuelles, avec le programme de travail annuel comme déclinaison, avec les moyens et les ambitions qui lui sont alloués nécessairement.

La Direction sera, en 2020, particulièrement mobilisée. Eu égard aux échéances électorales municipales, l'AUDAB doit s'organiser pour garantir début 2020 non seulement l'engagement du nouveau programme pluriannuel 2020-2022 et sa déclinaison annuelle 2020 avec un budget prévisionnel équilibré, mais elle sera également très attentive à bien accompagner la nouvelle équipe d'élus qui s'installera à la gouvernance de l'association. C'est une nouvelle saison palpitante de la vie de l'association qui s'annonce au terme du premier semestre 2020.

Instances et administration

Conformément à ses statuts et au fonctionnement d'une agence d'urbanisme, l'AUDAB se doit de tenir et animer régulièrement ses instances. Assemblées générales, conseils d'administration et bureaux sont en effet les organes de décision, de gestion et de validation de l'activité de l'agence. Moments privilégiés de rencontre avec les membres de l'AUDAB, leur organisation requiert une attention particulière et nécessite une préparation conséquente en amont. Du choix de la date, à la logistique en passant par la rédaction de documents de travail, les fonctions administratives de l'agence travaillent ensemble pour offrir des conditions optimales au déroulement de chaque instance.

Comptabilité et finances

La tenue de la comptabilité est assurée en interne jusqu'au bilan, établi par un expert-comptable, conformément aux obligations légales. Un expert-comptable établit le compte de résultat et le bilan qui sont, conformément aux obligations légales, validés en Assemblée Générale par un Commissaire aux Comptes. Les comptes annuels sont également certifiés par un commissaire aux comptes en assemblée générale. Au-delà des écritures comptables, cette mission comprend également l'élaboration et le suivi du budget de l'agence, la gestion des subventions et cotisations, les appels d'offres, les dossiers européens, la veille juridique, le suivi de la trésorerie, la consultation de fournisseurs... Elle s'inscrit dans un objectif de rigueur et de stabilité et nécessite, pour cela, un contrôle régulier et constant.

Ressources humaines

La gestion du personnel comprend deux aspects différents : un suivi administratif au quotidien (contrôle du temps de travail, congés, absences, contrats...) mais aussi l'établissement, en interne, des bulletins de salaire et de toutes les obligations de déclarations sociales et fiscales afférentes. En 2020, le logiciel de paye est renouvelé, le logiciel actuel n'étant plus assez fiable compte tenu de ses incompatibilités avec les mises à jour Microsoft. A compter de 2020, le logiciel SILAE vivement recommandé par l'expert-comptable prendra le relais. Divers tableaux de bord de suivi sont également élaborés. Cette mission nécessite, par ailleurs, une veille sociale et juridique. La sécurisation des procédures en matière de gestion du personnel est en effet une préoccupation essentielle de l'AUDAB.

Des relations sont notamment établies avec le service de médecine du travail ainsi que l'inspection du travail afin de garantir la bonne application des réglementations en vigueur. Il en va de même avec un cabinet juridique externe, qui peut de façon ponctuelle, conseiller et garantir la bonne application du droit du travail.

La représentation du personnel est assurée par un CSE (comité social et économique) et donc un délégué titulaire (et un suppléant), consulté et informé des décisions prises en matière de gestion du personnel. Des réunions mensuelles avec le Directeur sont également organisées.

Performance

Reconnue pour la performance pluridisciplinaire de son équipe, l'AUDAB a décidé, en 2020, de mettre l'accent sur le développement des compétences de chacun afin d'assurer un accompagnement à la hauteur des attentes de nos partenaires.

Ainsi, au-delà des obligations légales, l'agence vise une professionnalisation accrue de ses salariés par des actions de formation individuelle ou collective. Les entretiens professionnels prévus sur le premier trimestre permettront l'établissement d'un plan de formation et le montage de dossiers d'aide au financement.

Cependant, les réformes relatives à la formation qui réduisent les budgets des organismes collecteurs, nous ont amené à envisager d'autres actions tels que les échanges d'expériences internes ou externes, comme par exemple la participation à des clubs FNAU et l'accueil régulier de stagiaires.

Le secrétariat, les moyens généraux et la documentation

Le secrétariat est l'interlocuteur privilégié des partenaires et membres de l'AUDAB. Il assure les tâches relatives à l'accueil physique et téléphonique. Il est également garant du traitement du courrier, de l'organisation de réunions et de rencontres, de la gestion des agendas, de la production de documents internes et, de façon générale, c'est un support administratif à l'ensemble des salariés de l'AUDAB.

L'AUDAB c'est aussi la gestion et le suivi des moyens généraux de l'agence, c'est-à-dire l'ensemble des services nécessaires au fonctionnement optimal de l'agence.

On peut citer entre autres :

- le parc informatique : un plan de gestion rigoureux est élaboré, permettant d'anticiper les besoins et prévoir les investissements à venir. L'objectif est également de bénéficier en permanence de matériel de qualité ;
- le parc automobile: les véhicules de service sont indispensables à la réalisation de l'activité de l'agence. Ils se doivent d'être entretenus et contrôlés régulièrement, dotés de tous les équipements nécessaires à la sécurité du personnel qui les utilise ;
- les locaux : cela comprend leur entretien quotidien (contrat de nettoyage), les réparations ponctuelles ou investissements nécessitant une intervention externe, mais aussi de façon générale, le maintien d'un niveau de confort suffisant et la garantie de la sécurité pour les salariés de l'AUDAB ;
- les divers achats de matériel et de fournitures de bureau.

Cette gestion des moyens généraux comprend également une part importante d'imprévus à régir en cours d'année comme les pannes, les dysfonctionnements et les incidents divers.

L'agence dispose de ressources documentaires, internes ou externes. Organisées en bases de données, elles sont un outil précieux pour les équipes « projets ». Elle gère également divers abonnements à la presse ou à des revues spécialisées, afin de disposer d'un bon niveau d'informations.

Bénéficiant d'un financement majoritairement public, l'AUDAB se doit de verser sa production aux archives départementales du Doubs. Un tableau de gestion précis portant sur tous les documents administratifs ou d'études de l'AUDAB a été élaboré en partenariat avec cette institution. Il est désormais mis à jour annuellement, afin d'organiser versement ou destruction de documents. Il est également nécessaire de déclarer les publications en « dépôt légal ».

La communication

Le site internet-extranet est la vitrine de l'AUDAB : il est mis à jour régulièrement et informe des dossiers en cours, des échéances à venir. Il présente des actualités et annonce des événements en lien avec l'aménagement du territoire et l'urbanisme...

L'agence, par la mise en place d'un plan de communication, s'assure de la diffusion « maîtrisée » des études auprès des représentants de ses membres sous forme de liste référencée. Cette disposition complète la bonne diffusion de l'information aux instances que sont le conseil d'administration et l'assemblée générale.

L'AUDAB souhaite, par la création de supports de communication ou de publications d'articles notamment, valoriser et démontrer ses savoir-faire, ainsi que l'étendue de ses domaines d'intervention. Cette action permet de promouvoir l'agence auprès des membres adhérents, mais également auprès de partenaires ou futurs partenaires, en territoire élargi ou localement, et ainsi développer plus globalement l'image de l'agence et de son territoire.

Ouverte, l'agence se veut un outil d'animations et un lieu d'échanges. Dans ce cadre, elle organise ou collabore à l'organisation de séminaires, de moments de débats, de réseaux partenariaux, ou d'autres événements utiles au rayonnement du territoire, mais aussi à une bonne connaissance de l'activité partenariale de l'agence.

Le suivi de l'activité

L'AUDAB suit de façon régulière l'état d'avancement du programme partenarial de travail. Outre une comptabilité analytique trimestrielle très précise qui complète un tableau de référence des études en comptage jours, un bilan d'étape est réalisé en milieu de chaque année. Enfin, le rapport d'activités annuel présente l'ensemble des études et projets menés sur l'exercice.

De façon générale, les membres de l'AUDAB sont étroitement associés à l'élaboration du programme partenarial annuel de travail, ainsi qu'à son avancement tout au long de l'année, par des réunions, des comités techniques, etc.

En outre, des réunions d'équipe, organisées régulièrement en interne, permettent à l'ensemble des salariés de présenter l'état d'avancement des dossiers en cours et mentionner les échéances importantes à venir.

La vie d'agence

La vie d'agence étant une valeur forte au sein de l'AUDAB, nous organisons ou participons à différents événements qui favorisent notre esprit d'équipe et qui sont nécessaires à la collaboration que nous entretenons sur les projets quotidiens.

Outre les moments de convivialité auquel chaque salarié contribue tout au long de l'année, quelques membres de l'équipe sont en charge de la « Mission Bonheur ». Ils centralisent ainsi l'ensemble des idées et organisent les sorties d'équipe, comme par exemple la visite de site industriel, la participation à un festival sportif, ou les journées de séminaire traitant de la vie interne à l'agence.